

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'APPEL À PROJETS

Promouvoir les droits humains à travers la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

Contrôle administrative

Lors du contrôle administratif, les éléments suivants seront évalués :

- Si le délai a été respecté. Dans le cas contraire, la demande sera automatiquement rejetée.
- Si le demandeur répond aux critères d'éligibilité énumérés dans l'appel à projets.
- Si la note conceptuelle répond aux instructions incluses dans le formulaire en ligne.

Les demandes qui passent ce contrôle seront évaluées sur la pertinence de l'action proposée et leur qualité, y compris le budget proposé et la capacité du demandeur.

Les demandes reçues seront évaluées à l'aide des critères d'évaluation de la grille d'évaluation ci-dessous.

Les critères d'évaluation sont divisés en rubriques et sous-rubriques. Chaque sous-rubrique se verra attribuer une note comprise entre 1 et 5, comme ceci : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = adéquat ; 4 = bon ; 5 = très bon.

Grille d'évaluation

Section	Score maximum
1. Capacité organisationnelle	15
1.1. Le demandeur dispose-t-il d'une expérience interne suffisante en matière de gestion de projet (y compris en termes de personnel, d'équipement et de capacité à gérer le budget de l'action) ?	5
1.2. Le candidat dispose-t-il d'une expertise technique interne suffisante (en particulier une connaissance des questions à traiter) ?	5
1.3. Le demandeur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	5
2. Pertinence de l'action	25
2.1. Le projet proposé répond-il aux recommandations spécifiques de l'EPU en rapport avec l'objectif de l'appel à projets et les besoins et contraintes particuliers du ou des pays cibles ?	5x2**
2.2 Les résultats attendus de l'action sont-ils conformes aux priorités définies dans l'appel à projets ?	5

2.3. Les bénéficiaires finaux sont-ils clairement définis ? Leurs besoins (en tant que détenteurs de droits et/ou d'obligations) et leurs contraintes ont-ils été clairement définis et le projet y répond-il de manière appropriée ?	5
2.4. Le projet contient-il des éléments particuliers à valeur ajoutée (par exemple : innovation, meilleures pratiques) ?	5
3. Approche de la mise en œuvre	15
3.1. Le plan d'action pour la mise en œuvre du projet est-il clair et réalisable ? Le calendrier est-il réaliste ?	5
3.2. Le projet prévoit-il un système de suivi efficace et efficient ? Une évaluation est-elle prévue (avant, pendant ou/et à la fin de la mise en œuvre) ?	5
3.3. L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur ses groupes cibles ?	5
4. Budget	10
4.1. Les activités sont-elles reflétées de manière appropriée dans le budget ?	5
4.2. Le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	5
Score total maximum	65